



LISTRAC-MÉDOC

ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION N° 2022/129

Le Maire de la Commune de **LISTRAC-MEDOC**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2215-21,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} Partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

- **Tranchée sur accotement au niveau du 25 Route des Tragues**
Par :
- SARL DSTPE – 68 Chemin Mayne du Jouan – 33160 SAINT AUBIN DE MEDOC

ARRETE :

ARTICLE 1 : A compter du 24 Avril 2022 et pendant la durée des travaux (15 jours – 09 Mai 2022), la circulation sera alternée dans la zone des travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par des ouvriers munis de piquets mobiles K.10 ou au moyen de feux tricolores mis en place par l'entreprise en charge des travaux.

ARTICLE 2 : La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier ;
Le stationnement dans la zone des travaux est interdit

ARTICLE 3 : A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

ARTICLE 4 : L'entreprise en charge de l'exécution des travaux est tenue de remettre la voirie dans le même état qu'elle était avant le commencement de ces travaux.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Le camion destiné à l'enlèvement des ordures ménagères devra pouvoir circuler sur cette voie le jour de collecte à savoir le **vendredi matin**.

ARTICLE 7 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Maire de la Commune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Castelnau de médoc,
- Service de la Police municipale,
- M. le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux,
- Communauté de Communes « La Médullienne »,
- Service Départemental Incendie et Secours Gironde.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

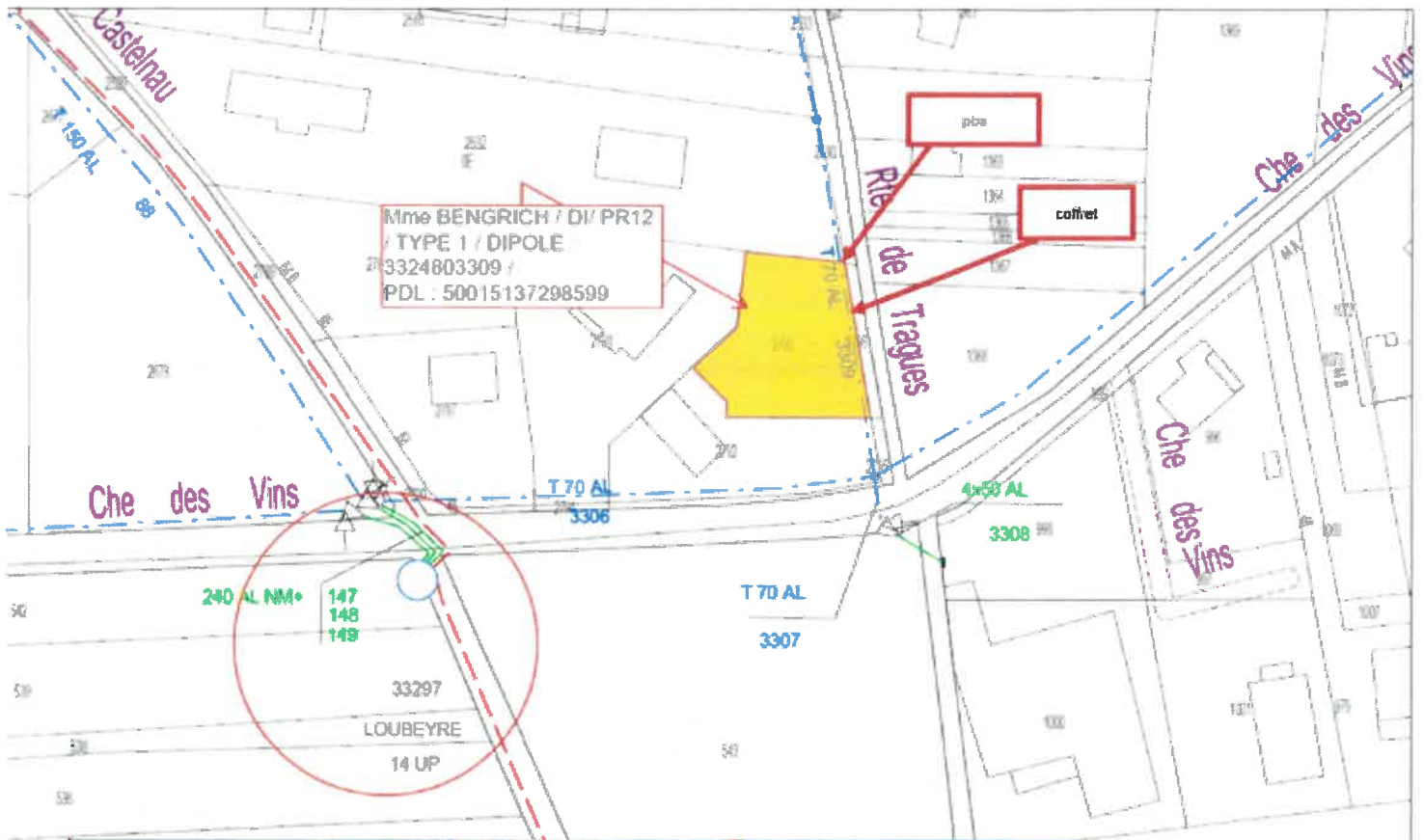
Fait à Listrac-Médoc,
Le 29 mars 2022

Le Maire,
Aurélie TEIXEIRA.

Par délégation du Maire,
Le D.G.S.

Stephane VIATEUR.





Faire une tranchée de 11m en t1 sur accotement communal
 Faire une ras sur pba t70 dipole 3309



Pose du coffret mono primaire par Enedis sur matérialisation client

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

MAIRIE

Destinataire :

MAIRIE

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

LUBON MEDOC

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2.0.2.2.0.3.2.4.0.0.2.1.4.T

N° affaire du responsable du projet : 61215711 BENGRICH

Date de la déclaration : 24 / 03 / 2022

Responsable du projet, personne morale Responsable du projet, personne physique Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : SARL DSTPE

Pays : FRANCE N° SIRET : 5.2.1 | 1.0.0 | 4.8.7 | 0.0.0.1.1

Représentant du responsable du projet

Dénomination : SARL DSTPE

Complément / Service :

N° : 68 Voie : CHEMIN MAYNE DU JOUAN

Lieu-dit / BP :

Code postal : 3.3.1.6.0 Commune : SAINT AUBIN DE MEDOC

Personne à contacter : GUITTON-MONTET MARYLINE

Tél. : 05.56.05.15.45 Fax :

Courriel : dstpe@hotmail.com

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : 2.0.2.2.0.3.2.4.0.0.2.1.4.T

N° affaire de l'exécutant des travaux : 61215711 BENGRICH

Date de la déclaration : 24 / 03 / 2022

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : INITIAL

Exécutants des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : SARL DSTPE

Complément / Service :

N° : 68 Voie : CHEMIN MAYNE DU JOUAN

Lieu-dit / BP :

Code postal : 3.3.1.6.0 Commune : SAINT AUBIN DE MEDOC

Pays : FRANCE N° SIRET : 5.2.1 | 1.0.0 | 4.8.7 | 0.0.0.1.1

Personne à contacter : GUITTON-MONTET MARYLINE

Tél. : 0556051545 Fax :

Courriel : dstpe@hotmail.com

Emplacement du projet

Adresse(2) : 25 ROUTE DES TRAGUES

CP : 3.3.4.8.0 Commune principale : Listrac-Médoc

Nb de communes : 1 (2) facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) : 25 ROUTE DES TRAGUES

CP : 3.3.4.8.0 Commune principale : Listrac-Médoc

Nb de communes : 1 (2) facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A3 Couleur :

Souhait de plans vectoriels : au format :

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A3 Couleur :

Souhait de plans vectoriels : au format :

Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : TER | OTR

Décrivez le projet : TRANCHEE SUR TROTTOIR

Emploi de techniques sans tranchées : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 21 / 04 / 2022 Durée du chantier : 1.5 jour(s)

Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : TER | OTR

Décrivez les travaux : TRANCHEE SUR TROTTOIR

Techniques utilisées : MAN | PEL

Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens

Date prévue pour le commencement des travaux : 21 / 04 / 2022

Durée du chantier : 1.5 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso)

Date des investigations complémentaires : / /

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire : DSTPE

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : DSTPE

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans

-TRAVAUX DE RACCORDEMENT ENEDIS -

Demande d'arrêt de police de la circulation
 Code de la route L411-1 à L411-7
 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1
 Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur : Particulier Service public Maire / titulaire ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **SARL DSTPE** Prénom :
 Dénomination : **SARL DSTPE** Représenti par :
 Adresse Numéro : **68** Extension :
 Code postal : **33160** Localité : **ST AUBIN DE JOUAN**
 Téléphone : **05 56 05 15 45** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : **dstp@nedmail.com**

Nom : **GIRARD BENGRECH** Prénom :
 Adresse Numéro : **25** Extension :
 Code postal : **33480** Localité : **LISTRAC NEBOC** Pays :
 Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) voulant d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de la d'application :
 Adresse Numéro : **25** Extension : Nom de la voie : **Route des Tragues**
 Code postal : **33480** Localité : **LISTRAC NEBOC**

Nature et date des travaux

Permission de voie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : **Tranchée sur accotement**
 Date prévue de début des travaux : **21 04 2022** Durée des travaux (en jours calendaires) : **15**

Réglementation sollicitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **15** Date de début de réglementation : **21 04 2022**
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Deux sens de circulation Fermeture à la circulation
 Par feux tricolores Manuellement
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Emplacement sur chaussée largeur de voie maintenue

Intention de l'opération

Circuler Dépasser
 Véhicules légers véhicules légers
 poids lourds poids lourds
 Vitesse limitée à : km/h
 linéaire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Le demandeur Une entreprise spécialisée au chantier Une entreprise spécialisée au chantier Une entreprise spécialisée au chantier

Nom : **SARL DSTPE** Prénom :
 Dénomination : **Chemin du Mayne de Jouan**
 Adresse Numéro : **33160 SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC**
 Extension : **68** Localité :
 Téléphone : **05 56 05 15 45** - Fax : **05 56 05 75 16**
 Code postal : **33160** Localité :
 Téléphone : **05 56 05 15 45** - Fax : **05 56 05 75 16**
 Courriel : **dstp@nedmail.com**
 Courriel : **Dom. bancaire Crédit Mutuel du Sud-Ouest 07045545443**
 Courriel : **APE 74312A - Site 57100477 - Point de Repère FR 68 521 100 487**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
 Plan de situation 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

Justifiez de l'exactitude des informations fournies

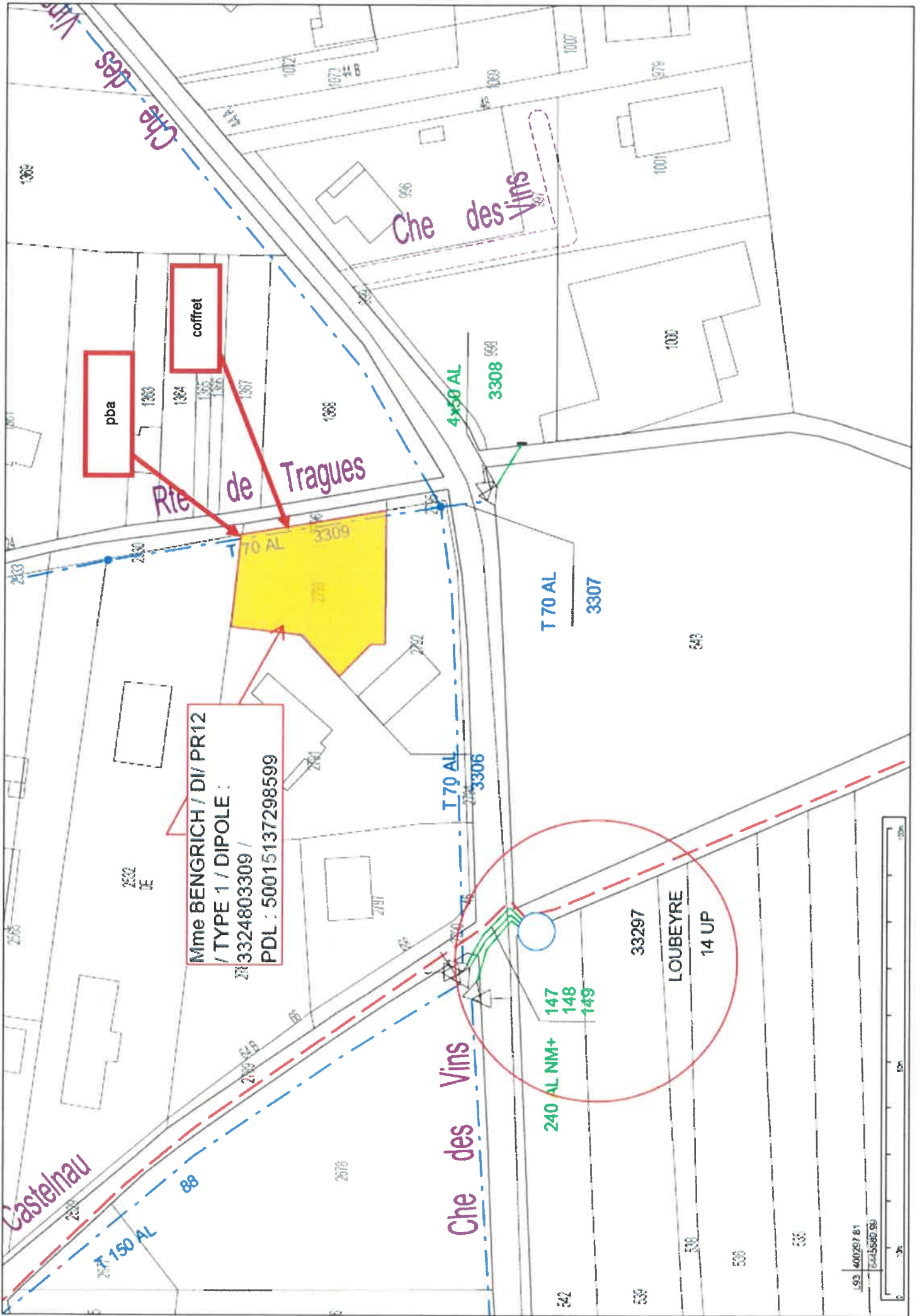
Fait à : **Le 24 03 2022** Prénom :
DSTPE
SARL DSTPE
Chemin du Mayne de Jouan
33160 SAINT-AUBIN-DE-MÉDOC
 Tél. **05 56 05 15 45** - Fax : **05 56 05 75 16**
 Courriel : **dstp@nedmail.com**
 Dom. bancaire : **Crédit Mutuel du Sud-Ouest 07045545443**
 APE : **74312A - Site 57100477 - Point de Repère FR 68 521 100 487**



Faire une tranchée de
11m en t1 sur
accotement communal
Faire une ras sur pba t70
dipole 3309



Pose du coffret mono
primaire par Enedis sur
matérialisation client



pba

coffret

Rte de Tragues

Mme BENGRICH / DI/ PR12
 / TYPE 1 / DIPOLE :
 3324803309 /
 PDL : 50015137298599

T 70 AL 3309

T 70 AL 3307

T 70 AL 3306

Castelnaud

T 150 AL 88

Che des Vins

T 240 AL NIM+
 147
 148
 149

33297
 LOUBEYRE
 14 UP

1:93 400267.81
 1:41 5680.98



